



TOUS UNIS ET MOBILISÉS

pour un pacte de progrès social

dans les Bouches du Rhône

La Sécurité Sociale doit :

- Reposer sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».
- Rester fondée sur une dimension universelle ouverte à toutes et tous.
- Etre gérée par les organisations syndicales de salariés.
- Etre financée par les cotisations avec un taux unique.

La Sécurité Sociale doit protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie : **maladie, accident du travail, invalidité, perte d'autonomie, retraite, chômage, éducation des enfants...**

Les cotisations, c'est du salaire socialisé

Notre salaire se décompose entre le salaire direct couvrant nos besoins individuels et le salaire socialisé couvrant les besoins collectifs : le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des enfants, au logement, le droit à une retraite et des pensions de reversion pour vivre dignement, le droit à l'emploi, le droit à une action sanitaire et sociale, le droit à une prise en charge face à la perte d'autonomie.

Les cotisations sont donc un prélèvement issu des richesses que nous créons dans nos entreprises et administrations, et doivent rester le principe de financement de la Sécurité Sociale. Quand gouvernement et patronat baissent les cotisations, c'est en fait notre salaire qu'ils baissent. Le choix injuste fait par le gouvernement d'augmenter la CSG pour tous (public/privé) et pour les retraités (à partir de 1200 € de revenu mensuel) cache l'objectif d'un projet ayant pour but réel, la destruction complète de nos droits sociaux.

CSG/Cotisations : les enjeux pour la Sécurité Sociale

A sa création, la Sécurité Sociale était entièrement financée par les cotisations. Mais le patronat n'a jamais accepté cet état de fait et a toujours trouvé des gouvernements complices pour transférer le financement de la Sécurité Sociale sur l'impôt.

Aujourd'hui, le gouvernement Macron veut transférer la totalité des cotisations maladie et chômage sur la CSG et permettant ainsi un accroissement des dividendes, en faisant payer aux ménages ce qui était préalablement prélevé sur les richesses créées par notre travail.

Ces richesses doivent servir les besoins collectifs en finançant la Sécurité Sociale et non les actionnaires et le patronat :

- 30 milliards d'€ d'allègements et d'exonérations de cotisations sociales sont offerts au patronat chaque année.
- 186 milliards d'€ de dividendes versés en 2015 aux actionnaires.

La Sécurité Sociale ne souffre pas de trop de dépenses, mais d'un détournement des recettes au profit des plus riches !

La sécurité sociale un enjeu de Société

Le droit à la santé tout au long de la vie

La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS), la loi Santé (dite Touraine) et celle de « Sécurisation de l'emploi » déstructurent l'Assurance maladie et tout le système de soins français.

La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous. La politique de santé doit être fondée sur la réponse publique aux besoins de tous et non sur des aspects « marchands ». Pour cela il faut bénéficier d'un suivi médical régulier et accéder aux meilleurs soins issus des dernières avancées des sciences et techniques avec une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Retraite

Notre système de retraite par répartition de la Sécurité Sociale constitue la meilleure garantie qui puisse être donnée à toutes les générations, les cotisations de tous les actifs financent toutes les pensions (système collectif). Le gouvernement prévoit une « réforme » pour sortir le financement des retraites du régime de solidarité interprofessionnel et intergénérationnel. Il envisage une retraite individualisée par point, un système par capitalisation comme une assurance privée. Le niveau des pensions sera soumis aux aléas des marchés boursiers et l'âge de départ en retraite en fonction de l'espérance de vie.

Allocation Familiale

Le financement de la branche familiale de notre Sécurité Sociale provient pour l'essentiel des impôts et de la CSG, payés à 50% par les salariés. Les attaques récurrentes contre l'impôt (diminution de l'ISF) vont contribuer à affaiblir les recettes de la Caisse d'Allocation Familiale et donc conduire à un effondrement de l'ensemble des prestations familiales (accueil des jeunes enfants, aides au logement, allocation adultes handicapés (AAH), RSA). Pour la CGT, les prestations versées doivent l'être sans condition de ressources et revendique le rétablissement de l'attribution des allocations familiales dès le 1^{er} enfant.

Assurance Maladie

Toutes les dépenses de santé doivent être prises en charge à 100% par la Sécurité Sociale dans la branche maladie : médicaments, prothèses, optique, audition, dentaire, moyens de contraception, IVG, perte d'autonomie... Pour cela, il est nécessaire de nationaliser l'industrie pharmaceutique et les entreprises de fabrication de matériels médicaux ... et de donner au service public de la recherche les moyens d'assurer ses missions.

Assurance Chômage

Les dernières négociations de l'assurance chômage ainsi que l'annonce pour 2018 de la suppression des cotisations sociales chômage auront comme conséquence à court terme l'étatisation du système d'assurance chômage (UNEDIC).

Le budget de l'UNEDIC sera totalement intégré au budget de l'Etat et donc totalement soumis aux aléas des politiques gouvernementales.

Le gouvernement pourra décider de baisser le budget de l'UNEDIC et donc de réduire les droits des privés d'emploi. De plus les salariés ne seront plus représentés par les organisations syndicales.

Les politiques d'exonérations de cotisations sociales et de bas salaires menées depuis 30 ans, le chômage qui en découle, la financiarisation de l'économie, mettent à mal les ressources de la Sécurité Sociale, des Caisses de Retraites Complémentaires et de l'Assurance Chômage...

Inverser les choix politiques est un enjeu fondamental pour lutter contre le dumping social et reconquérir notre Sécurité Sociale.

L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES ET LE PLEIN EMPLOI SONT DES PARAMÈTRES INCONTOURNABLES, POUR UN FINANCEMENT JUSTE ET EFFICACE DE NOTRE SECURITE SOCIALE

La CGT revendique :

- un financement de la Sécurité Sociale, Santé, Famille, Retraite, Chômage, Logement, assis sur les cotisations et non sur l'impôt,
- la mise à contribution des revenus du capital au même taux de cotisations que les revenus du travail,
- la fin du paritarisme et le retour aux élections des Administrateurs Salariés par les travailleurs,
- supprimer toutes les exonérations de cotisations sociales,
- l'abrogation des lois régressives (LFSS, Santé, El Khomri, Ordonnances, TRAVAIL)
- le remboursement à 100 % par l'Assurance Maladie,
- intégrer dans la Sécurité Sociale le risque lié à la perte d'autonomie,
- organiser une offre de soins de proximité publique et en finir avec les dépassements d'honoraires : mise en place d'un seul secteur conventionné et mettre fin au paiement à l'acte,
- Mise sous contrôle public des secteurs de la santé et de l'action sociale (Hôpital, Centre de Santé, Médecine du travail, Ehpad),
- Le maintien du système de retraite par répartition,
- 37,5 années de cotisations, incluant les années d'études, la retraite à taux plein à 60 ans et à 55 ans pour les métiers pénibles avec 75 % du salaire Brut, sans pension en dessous du SMIC,
- la mise en place d'un système englobant régime général et retraite complémentaire en vue de l'intégration des retraites complémentaires dans la Sécurité Sociale,
- l'indexation sur les salaires de l'ensemble des retraites, des pensions et de toutes les prestations de la Sécurité Sociale et non sur les prix.

